

IV. — TUNISIE

Le gouvernement tunisien, après le congrès du P.S.D. de Monastir en 1971 (1), a essayé de mettre en pratique les recommandations et les résolutions du congrès et cela en se conformant le plus possible à ce qu'on continue à appeler « l'authenticité tunisienne » ('al-'asâla at-tûnisiya) (2).

L'effort d'application de ces recommandations a été surtout fait dans le domaine de l'éducation et cela par l'élaboration d'une nouvelle « réforme des structures de l'université » ; mais, nous le verrons plus loin, cette réforme, bien que préparée de longue date et mûrie par une « consultation populaire » avec une campagne d'explication, est née dans une période où l'université tunisienne vivait une des crises les plus graves de son histoire. C'est la raison pour laquelle nous allons insister sur les problèmes de l'enseignement, nous bornant à rappeler brièvement ensuite les principaux caractères de la vie sociale et culturelle en 1972.

I. — L'ENSEIGNEMENT

En raison de l'importance de ces événements, nous essayerons d'analyser cette crise de l'université car elle va peser sur toute la politique en matière d'enseignement du gouvernement. Nous présenterons ensuite les principaux aspects de cette politique et nous finirons ce chapitre par une description et un commentaire chiffré du mouvement de la scolarité au cours de cette année.

1. LA CRISE DE L'UNIVERSITÉ.

En réalité, les événements de 1972 qui ont secoué l'université de Tunis ne représentent pas eux-mêmes un fait totalement nouveau, car l'université a déjà connu d'autres actions des étudiants (décembre 1966, juin 1967, janvier-mars 1968, février 1970 et février 1971) ; mais, par contre, l'événement

(1) *Documents, Tunisie, A.A.N., X, 1971.*

(2) Cf. *Chronique sociale et culturelle, A.A.N., X, 1971, pp. 124-443*

nouveau qui montre qu'en février 1972 un seuil a été franchi, est la décision du gouvernement de fermer la plupart des facultés jusqu'au mois de septembre. Il faut préciser que, dans des conditions que nous verrons plus loin, le gouvernement a finalement réouvert les facultés à la mi-avril.

Essayons tout d'abord de voir, autant que possible, quelles étaient les causes apparentes de cette crise.

La cause que tout le monde accepte (les étudiants et les autorités) est la solidarité que manifestent « certains » étudiants envers un des leurs, exclu de la faculté des sciences, M. Férid Ben Chehida. Ce dernier a été exclu de l'université après avoir comparu devant le conseil de discipline ; on lui reproche d'avoir manqué de respect à une assistante. Les étudiants déclenchent alors une grève le 21 janvier pour « exiger » sa réintégration. La mobilisation des étudiants a surpris par son ampleur étant donné que ce n'était pas la première exclusion qui était prononcée par l'université. Après cela, c'est l'annonce du procès de Simone et de son mari Ahmed Ben Othman, militants d'extrême gauche, pour les 1^{er} et 3 février 1972 qui déclenche le mouvement de solidarité, Ahmed Ben Othman avait été arrêté le 21 avril 1971, sa femme, enseignante française, le 10 janvier 1972. Il attendait d'être jugé pour complot contre la sûreté intérieure de l'Etat. Seul inculpé, il lui était reproché d'avoir écrit dans le journal clandestin « *al-'Amil at-Tûnisî* » (l'ouvrier tunisien) des articles d'analyse et d'informations sur les mouvements de grève des ouvriers et sur l'agitation à l'université. Il avait été déjà condamné en 1968 à douze ans de prison en tant que militant du G.E.A.S.T. (3). Quant à sa femme, elle a été condamnée en 1968 par contumace, après avoir été expulsée, puis elle a réussi à obtenir la levée de la mesure d'expulsion en 1970 (après la libération de tous les condamnés, assortie pour la plupart d'entre eux, de mesures d'assignation à résidence). Enfin, au mois de juillet elle est rentrée en Tunisie où elle épouse Ahmed Ben Othman. Le 10 janvier elle est arrêtée car sa condamnation par contumace en 1968 était toujours en vigueur. Le 1^{er} février elle est jugée devant la cour de sûreté de l'Etat, condamnée à deux ans de prison avec sursis et expulsée.

Le gouvernement tunisien voit dans cette solidarité une occasion saisie par les éléments gauchistes « manipulés » de l'étranger pour semer encore une fois « le désordre » à l'université. Hedi Noura accuse « un pays baathiste du Proche Orient » (4) et Mohamed Sayah déclare de son côté : « Il est apparu clairement que derrière cette perturbation se cachaient des desseins sionistes (5), comme cela avait été le cas en France en mai 1968 avec un autre juif, Cohn-Bendit » (6).

Essayons grâce à la documentation qui nous est accessible (7) de voir brièvement quelle fut la chronologie des événements.

(3) Groupe d'Etude et d'Action Socialiste Tunisien.

(4) Discours de M. H. Noura devant l'Assemblée Nationale, *L'Action*, 9 février 1972.

(5) M^{me} Simone Ben Othman, née Lellouch, est israélite.

(6) *Le Monde*, 6 février 1972.

(7) Les journaux, *al-'Amal*, *as-Sabah*, *L'Action*, *La Presse*, *Le Monde*, *Le Bulletin d'Afrique* de l'A.F.P., ainsi qu'un dossier établi par le « comité tunisien d'information et de défense des victimes de la répression (n° 1-2-3-4-5) ».

Tout a commencé le samedi 29 janvier ; au cours d'un meeting à la faculté des Lettres, les étudiants posent le cas d'Ahmed et de Simone Ben Othman. Ils proposent d'investir le Palais de Justice le mardi 1^{er} février. Ils votent aussi la grève des cours pour la journée du lundi. Le lundi 31 janvier, la grève générale des cours est largement respectée, des assemblées générales ont lieu dans toutes les facultés, les étudiants discutent du problème de l'exclusion de Ben Chehida et de celui de Ben Othman. Au cours de ces assemblées, la décision de manifester devant le Palais de justice est prise. La manifestation a lieu le mardi 1^{er} février, alors que plusieurs centaines d'étudiants assistent au procès. A la fin de la matinée la police disperse les manifestants, mais ceux-ci se regroupent très vite dans un autre quartier de la ville ; de nouveau dispersés, ils se retrouvent encore une fois ailleurs et ainsi de suite jusqu'au petit matin.

Le mercredi 2 février, un grand meeting est organisé par les étudiants à l'intérieur du campus universitaire ; au cours de ce meeting, les analyses les plus critiques sont exposées et discutées, mais c'est surtout le problème de la représentativité de la direction de l'U.G.E.T. qui est posé, avec force (8). La plupart des présents revendiquent le droit d'organiser un congrès extraordinaire de l'U.G.E.T., et la réélection de tous les membres du Bureau Exécutif, faute de quoi une grève illimitée des cours serait prononcée le lundi 7 février. Des groupes de réflexion et de discussions se forment et des commissions sont créées (commission de politique générale, des affaires culturelles, etc...), tout cela en vue de la préparation du congrès extraordinaire. Le mouvement de grève gagne aussitôt les lycées, et les élèves de certains établissements secondaires manifestent leur solidarité avec les étudiants, à Tunis, à Sfax, à Kairouan et même à Kasserine.

Après la condamnation de Simone Ben Othman, le 2 février (9), dans un communiqué publié par la presse tunisienne, le ministre de l'Éducation Nationale déclare être décidé à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir « la liberté des étudiants dans la sécurité ». Le 5 février, la police fait évacuer la faculté de Droit où étaient réunis les étudiants grévistes et quelques heurts ont lieu avec la brigade spéciale anti-émeutes, casquée et armée.

Par la suite le gouvernement réagit par une campagne d'information de la presse écrite et parlée, pour expliquer à la population qu'il s'agit toujours des mêmes trublions, privilégiés par leur statut d'étudiants et qui, aidés par l'étranger, sèment le désordre et l'anarchie. Le 8, la grève prenant des proportions considérables et touchant des lycées de province, le gouvernement appuyé par l'Assemblée Nationale, prend la décision de fermer les facultés de Droit et de Lettres jusqu'au mois de septembre. Le 11, la population est invitée à assister à une importante réunion au stade olympique d'El Menzah. Au cours de cette réunion plusieurs orateurs (sauf Mme Radhia Haddad, présidente de l'U.N.F.T.), se joignent au Premier Ministre pour expliquer à

(8) Cf. *Chronique sociale et culturelle*, A.A.N., X, 1971.

(9) Voir *supra*.

la population les dessous de l'agitation à l'Université, et affirment tous que c'est en fait la nation qui est attaquée.

Après les vacances du printemps (10) une quarantaine d'universitaires demandent au président Bourguiba d'intervenir et de rouvrir les facultés ; des organisations nationales et des hautes personnalités de l'Etat font la même démarche. Enfin, le 16 avril, les deux facultés sont rouvertes.

Nous avons vu quelles étaient les causes apparentes de cette crise, et nous avons vu aussi qu'il s'agissait de la crise la plus importante de l'histoire de l'université tunisienne, puisque les cours ont failli être suspendus pour toute l'année universitaire et qu'ils furent interrompus pendant plus de deux mois. Quand on sait que la Tunisie a fourni un effort considérable pour faire de l'enseignement son cheval de bataille dans la lutte contre le sous-développement, il s'agit là d'un événement d'une extrême gravité. Il est tout à fait évident que les causes de cette crise ne peuvent être seulement cet élan spontané de solidarité qui a secoué les étudiants, ni même seulement « la main de l'étranger » comme l'affirment les uns ou les autres. Il y a tout d'abord le problème de l'U.G.E.T.(11) ; le congrès de Korba a engendré une situation qui, par sa nature même, ne pouvait que geler la direction de la centrale syndicale estudiantine. Rappelons très brièvement cette situation : avant la fin du congrès, et bien que la majorité des congressistes ait quitté les lieux, la minorité restante élit une commission administrative pour diriger l'U.G.E.T. ; cette élection ne fut jamais reconnue par la majorité des étudiants, qui considérait que le congrès n'avait pas encore terminé ses travaux.

Sur le plan du cursus universitaire, les étudiants ont toujours protesté, parfois violemment, contre les nouvelles mesures de sélection que l'administration a imposée pendant les années 1970 et 1971 (12). Ils considèrent que la politique de l'éducation en Tunisie, après avoir été très ouverte et favorable à un enseignement de plus en plus généralisé, est devenue depuis un certain temps, extrêmement sélective et essaie de limiter le nombre des étudiants surtout en Lettres et en Droit (suppression de bourse dans certaines disciplines comme la sociologie par exemple, institution du système d'examen dit « des quatre cartouches », multiplication des examens partiels au cours de la même année...).

De plus, certains étudiants considèrent qu'il existe « une main mise du pouvoir » sur l'université, qui se traduit par l'absence d'une représentation effective et authentique de leurs intérêts auprès des instances universitaires (conseils de facultés, conseil supérieur de l'enseignement, etc...). L'U.G.E.T. serait, d'après eux, complètement « inféodée » au P.S.D. C'est pour cela qu'il y a un divorce entre la base de ce syndicat et la direction.

Le 27 mai 1972, alors que la crise de l'université est à peine terminée, M. Mzali, ministre de l'Education Nationale, présente à la presse le schéma directeur de la réforme de l'université (13). Cette réforme a été préparée de

(10) Les vacances du printemps ont lieu en Tunisie du 20 mars au 2 avril.

(11) Cf. *Chronique sociale et culturelle*, A.A.N., X, 1971.

(12) *Idem*.

(13) *Lettre de l'Education*, juillet 1972, n° 3, pp. 12-18.

longue date et elle a été très largement débattue par les organisations nationales et surtout par le corps enseignant qui l'aurait même amendée sur plusieurs points. Ainsi quand M. Mzali le présente à la presse, le schéma directeur est dans sa forme définitive de projet qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Nationale. Cette réforme est envisagée uniquement pour l'enseignement supérieur, et elle était attendue depuis 1969. Elle est précédée d'une analyse critique de la situation actuelle de l'université, des points de vue des enseignants et des enseignés sur les enseignements, puis elle tente de « définir la mission de l'université » écrit *Lettre de l'Education* (le bulletin du ministère de l'Education Nationale).

Cette mission de l'université est conçue ainsi :

— former des cadres compétents, opérationnels et conformes à des profils imposés par une économie moderne et en perpétuel devenir ;

— dégager les élites aptes à engager la nation sur la voie du progrès et de la civilisation ;

— propager et transmettre un savoir précis, rigoureux, réactualisé et perpétuellement renouvelé. Il n'est plus question d'enseigner pour enseigner ni de former un « honnête homme ». Aussi la nouvelle politique universitaire devra tenir compte des cinq impératifs suivants :

- 1°) mettre au point des *structures administratives et pédagogiques* adéquates ;
- 2°) organiser sur une base nouvelle *l'accès à l'université* ;
- 3°) élaborer des *programmes d'enseignement* et de recherche de nature à assurer une formation solide ajustée aux besoins précis de l'économie, articulée sur le marché de l'emploi, assortie d'une *tunisification* des cadres et d'une *arabisation* progressive de certains secteurs ;
- 4°) rationaliser et repenser le mode de *recrutement des enseignants* du supérieur ;
- 5°) *repenser radicalement le mode et le genre de vie des étudiants* de manière à leur faire prendre *conscience* de leur véritable rôle, à les *insérer* dans la *réalité tunisienne*, tout en développant chez eux le sens des responsabilités.

« Sur le plan structurel, outre les organes existants, il est prévu la création d'un *Directeur de Faculté*, chargé de la gestion administrative et financière, et d'un *délégué général de l'université* qui remplirait les fonctions de Recteur.

Enfin, en ce qui concerne le régime des études, il est proposé l'institution « d'une première année de pré-orientation universitaire », il s'agirait d'une année déconcentrée dans les grands centres régionaux et donnant accès à trois types d'enseignements : « un enseignement de recherche, un enseignement théorique et pratique, et un enseignement lié au marché de l'emploi (cycle court) ».

Cette année dite de « pré-orientation » offrirait à l'étudiant plusieurs chances de choisir pleinement sa voie puisque grâce aux différentes « passerelles » qui sont aménagées, il peut aller d'un type d'enseignement à un autre.

Enfin, la proposition qui était certainement attendue par les enseignants du supérieur, et qui a pour but de mettre fin à une injustice intolérable est l'augmentation du traitement des enseignants de 30 à 40 %. Cette augmentation est réalisée sous la forme d'une prime à la recherche et elle est assortie d'une augmentation de 2 à 4 heures de l'horaire hebdomadaire.

Ce projet de schéma directeur est alors présenté à l'Assemblée Nationale le 19 juin 1972, et après une discussion assez longue, il est adopté, mais accompagné d'une motion de recommandation en huit points (14).

L'analyse de ce document montre que les députés ont manifesté un intérêt particulier sur trois points :

— D'abord ils recommandent que le Doyen reste et qu'il s'occupe exclusivement des questions pédagogiques et scientifiques, laissant les questions financières et administratives « au professeur-directeur » de la Faculté.

— Ensuite l'intérêt des députés s'est porté sur le cas des instances que constituent les conseils de faculté. Ils demandent (encore une fois) que les organisations nationales intéressées (l'Organisation Tunisienne de l'Éducation et de la Famille, l'Union Nationale des Femmes de Tunisie, l'Union des Organisations de Jeunesse, la Fédération Nationale de l'Enseignement ainsi que les professeurs, les étudiants et les entreprises économiques) participent aux travaux de ces conseils.

— Enfin, après s'être préoccupés du problème de l'équivalence des diplômes, ils rappellent au gouvernement le contenu de la motion du congrès du P.S.D. de Monastir qui recommande la réalisation d'« un plan national général, selon un processus simple tendant à faire de la langue arabe la langue de l'enseignement, de l'administration et du milieu culturel et social du pays, tout en prenant en considération les langues vivantes nécessaires à l'interaction des civilisations et à l'adaptation de l'évolution de la vie contemporaine » (15).

Nous verrons dans le prochain Annuaire comment les recommandations ont été respectées au cours de 1973.

2. LE MOUVEMENT DE LA SCOLARITÉ.

Enseignement primaire (Tableaux I, II et III).

L'analyse des statistiques qui nous ont été fournies par le Ministère de l'Éducation nationale en Tunisie est intéressante à plusieurs titres. Elles nous fournissent les chiffres globaux des effectifs scolarisés en 1972-73 : ils s'élèvent à 883 734 élèves contre 900 000 en 1970-71. Comme nous le constatons, les chiffres donnés pour 1972-73, constituent un net recul par rapport à 1970-71. Est-ce là l'effet d'une politique délibérée du pouvoir qui tendrait à

(14) Cf. *Documents*, Tunisie, A.A.N., XI, 1972.

(15) *Idem*.

TABLEAU I
Enseignement public primaire.
Taux de scolarisation
par Gouvernorat pour une population scolarisable de 6 à 14 ans.
Année scolaire 1972-73.

Désignation	Population scolarisable (1)	Population scolarisée	Taux de scolarisation
Tunis Nord	216 500	173 196	80,0
Tunis Sud	53 800	34 693	64,5
Bizerte	83 500	55 446	66,4
Béja	81 600	45 866	56,2
Jendouba	77 200	41 368	53,6
Le Kef	93 200	50 288	54,0
Kasserine	67 000	30 104	44,9
Gafsa	102 200	57 415	56,2
Medenine	70 300	46 617	66,3
Gabès	60 400	38 643	64,0
Sfax	127 600	89 653	70,3
Kairouan	83 600	43 058	51,5
Sousse	151 300	113 098	74,8
Nabeul	81 500	64 289	78,9
Ensemble	1 349 700	883 734	63

Source : service démographique.

TABLEAU II
Enseignement public primaire
Distribution des effectifs des élèves de l'enseignement primaire
par année d'études et par Gouvernorat.
Année scolaire 1972-73.

Délégations	1ère année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	Ensemble
Tunis Nord	28 292	33 440	27 029	28 212	27 724	26 499	173 196
Tunis Sud	6 788	6 885	5 875	5 789	4 886	4 470	34 693
Bizerte	10 209	10 517	9 278	8 705	8 419	8 318	55 446
Béja	8 479	8 821	7 885	7 359	6 740	6 582	45 866
Jendouba	7 731	8 789	6 934	6 707	5 870	5 337	41 368
Le Kef	10 392	9 968	8 216	7 833	7 044	6 835	50 288
Kasserine	6 253	5 898	4 940	4 993	4 273	3 747	30 104
Gafsa	11 702	11 709	9 425	8 834	7 837	7 908	57 415
Medenine	9 466	9 113	8 019	7 399	6 771	5 849	46 617
Gabès	8 216	7 985	6 366	6 011	5 303	4 762	38 643
Sfax	18 185	16 952	14 751	14 221	13 363	12 181	89 653
Kairouan	9 399	8 269	6 832	6 663	5 949	5 946	43 058
Sousse	19 236	23 160	18 405	18 020	17 556	16 721	113 098
Nabeul	12 310	12 504	10 952	10 125	9 065	9 333	64 289
Ensemble	166 658	174 010	144 907	140 871	130 800	124 488	883 734

Source : S.S.E.P.

TABLEAU III

*Enseignement public primaire.
Distribution des effectifs des élèves en nouveaux et redoublants
selon l'année d'études et le sexe.*

Tunisie entière. - Année scolaire 1972-73.

Designation	Classes élèves	Nouveaux		Redoublants		Ensemble
		Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	
1er Année	4010, 33	81 982	56 158	17 242	11 276	166 658
2e Année	4430, 84	88 705	59 466	15 778	10 061	174 010
3e Année	4006, 67	77 778	50 647	11 551	6 931	146 907
4e Année	3947, 33	74 100	47 953	11 892	6 926	140 871
5e Année	3806, 00	68 881	41 892	12 644	7 383	130 800
6e Année	3795, 83	56 454	29 897	24 747	13 390	124 488
Ensemble	23997, 00	447 900	286 013	93 854	55 967	883 734

Source : S.S.E.P.

limiter le recrutement dans l'enseignement primaire ? S'agit-il, simplement d'une erreur introduite dans les totaux de 1970-71 comme nous le confirment les services tunisiens de statistiques ? Ou bien alors le respect scrupuleux d'une réglementation n'admettant l'entrée à l'école qu'aux enfants âgés de 6 ans, sans accorder de dérogations, comme cela se produisait précédemment ? Il nous est impossible, dans l'état de nos connaissances d'apporter une réponse définitive à des questions qui restent posées.

Néanmoins, le taux de scolarisation atteint en 1972-73, 65,5 %. Cette scolarisation reste cependant inégale : le taux de scolarisation masculine atteint environ 80 %, tandis qu'il n'est que de 51 % pour les filles.

Par ailleurs, la scolarisation reste encore inégale selon les régions. Si le gouvernorat de Tunis Nord atteint un taux de scolarisation de 80 %, celui de Kasserine n'atteint que 44,9 %.

L'enseignement secondaire (Tableaux IV, V, VI).

Les effectifs de l'enseignement secondaire long et professionnel sont évalués à 172 778 élèves (soit respectivement : 142 620 et 49 854). Ils étaient 184 125 élèves en 1971-72. Nous constatons dans ce cycle aussi un certain recul dans les effectifs qui serait dû, nous semble-t-il, à une sélection opérée pour l'accès à l'enseignement secondaire. Les premiers effets de cette sélection commençaient à se faire sentir depuis 1970-71, déjà, en fonction de la nouvelle politique de recrutement proposée alors par le gouvernement tunisien (16).

(16) Cf. *Chronique sociale et culturelle* (Tunisie. A.A.N., 1970).

Par ailleurs, et comme nous l'avons déjà constaté pour l'enseignement primaire, la répartition régionale des effectifs est assez inégale. Tout comme dans le premier cycle de l'enseignement, le cycle secondaire est favorisé dans

TABLEAU IV
Enseignement public secondaire.
Distribution des effectifs des élèves
selon le type d'enseignement et le gouvernorat.
Année scolaire 1972-73.

Gouvernorats	Enseignement secondaire long					Enseignement secondaire professionnel	Ensemble
	Tronc Commun	Général	Tec. Ind.	Tec. Eco.	Ensemble		
Tunis Sud	1 404	36	-	-	1 440	821	2 261
Tunis Nord	16 245	12 926	1 627	2 931	33 729	5 428	39 157
Bizerte	3 676	2 309	272	737	6 994	2 224	9 218
Béja	3 687	1 933	230	543	6 393	1 613	8 006
Jendouba	3 072	1 579	275	453	5 379	1 796	7 175
Le Kef	2 930	2 043	241	480	5 694	1 863	7 557
Kasserine	1 753	1 226	204	362	3 545	910	4 455
Gafsa	3 315	2 463	266	544	6 588	1 880	8 468
Médenine	3 669	1 834	260	497	6 260	1 071	7 331
Gabès	3 462	2 055	315	520	6 352	1 366	7 718
Sfax	10 262	7 019	1 016	1 550	19 647	2 940	22 787
Kairouan	3 255	2 543	333	705	6 836	1 624	8 460
Sousse	12 230	7 932	1 356	2 165	23 683	4 157	27 840
Nabeul	5 534	2 934	496	916	9 880	2 465	12 345
Ensemble	74 494	48 832	6 891	12 403	142 620	30 158	172 778

TABLEAU V
Enseignement secondaire normal.
Distribution des effectifs des élèves selon l'année d'études
et par gouvernorat.

Année d'études	Classes Elèves	1e	2e	3e	4e	6e	Année de Stage	Ensemble
		Année	Année	Année	Année	Année		
Tunis-Nord	85	79	631	359	372	242	814	2 497
Tunis-Sud	10	-	61	82	87	55	-	285
Bizerte	11	-	56	43	128	63	-	290
Béja	-	-	-	-	-	-	-	-
Jendouba	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Kef	8	-	51	49	92	-	-	192
Kasserine	19	28	174	191	144	33	-	570
Gafsa	11	-	106	50	84	48	-	288
Médenine	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabès	20	-	124	63	178	164	64	593
Sfax	47	22	175	424	332	327	65	1 345
Kairouan	27	-	195	225	203	19	62	704
Sousse	74	79	576	528	561	151	122	2 017
Nabeul	12	17	88	114	60	32	-	311
Ensemble	324	225	2 237	2 128	2 241	1 134	1 127	9 092

TABLEAU VI

Répartition des effectifs des enseignants selon la qualification, la nationalité et la discipline enseignée*.

Tunisie entière. - 1972-1973.

Discipline enseignée	Tunisie	France	Etranger	Ensemble
Arabe	787	-	5	792
Arabe et ICR	555	-	-	555
Français	278	783	17	1 078
Langues vivantes : Anglais	185	49	78	312
Allemand	2	1	2	5
Espagnol	-	1	1	2
Italien	2	-	1	3
Educ. Civique et Religieuse	187	-	-	187
Philo. & P. Civils, Islamique	73	29	-	102
Histoire et Géographie	228	196	2	426
Matières Littéraires Combinées	136	61	4	201
Sciences naturelles	233	168	6	407
Sciences Physiques	109	174	8	291
Sciences Mathématiques	473	435	22	930
Matières Scient. Combinées	20	14	-	34
Initiation économique	21	7	1	29
Sciences et Techni. Economiques	177	34	3	214
Matières Econ. Combinées	51	5	-	56
Initiation et Dessin Technique	147	36	3	186
Matières Techniques	789	106	5	900
Matières Techni. Combinées	108	30	-	138
Enseignement ménager	48	-	-	48
Education Artistique	93	13	4	110
Education Musicale	89	-	1	90
Non déclaré ailleurs	38	10	-	48
Chefs de Travaux	8	-	-	8
Ensemble	4 837	2 152	163	7 152

* Les Ecoles Normales comprises. Non compris également les enseignants d'Education Physique.

les régions les plus riches et les plus développées de Tunisie à savoir : Tunis, Sousse, Sfax, Nabeul. Il ne semble pas que la situation ait changé depuis 1965-66 où ces mêmes régions avaient déjà une très forte avance sur les autres gouvernorats de Tunisie (17).

Outre la réduction des effectifs du cycle secondaire et la répartition inégale entre les régions de la population scolarisée, il est un autre aspect de l'enseignement secondaire sur lequel il serait bon de s'attarder à savoir celui des enseignants. 7 152 enseignants sont, en effet, affectés au cycle secondaire long et professionnel. Le corps enseignant étranger constitue 32 % des effectifs globaux (2 315 dont 2 152 Français). Ainsi donc, malgré le souci déclaré des responsables tunisiens de vouloir tunisifier le cadre enseignant, ils restent tributaires pour une large part de la coopération internationale et française en particulier. Notons que la majeure partie de ces coopérants, outre le Français, enseignent surtout les matières scientifiques.

(17) Cf. Noureddine SRAIEB : *La politique tunisienne de l'enseignement depuis l'indépendance - Evolution et Problèmes*. Aix-en-Provence, 1970. Dactyl. pp. 131 sq.

Il est à remarquer aussi que le niveau théorique de qualification de ces enseignants n'est pas toujours à la mesure des besoins. Le nombre de professeurs adjoints, instituteurs et moniteurs reste fort important et constitue plus de la moitié des enseignants du cycle secondaire (4 105 sur un effectif de 7 152 enseignants).

L'enseignement supérieur (Tableaux VII, VIII).

Dans l'enseignement supérieur aussi le nombre d'enseignants étrangers demeure important. Il est vrai que la relève de ces enseignants s'effectue, mais elle se fait lentement. Les enseignants français dans le cycle supérieur sont au nombre de 311 et représentent 37 % des effectifs de l'Université (884 dont 543 Tunisiens et 30 autres Etrangers). Le tiers environ de ces enseignants est constitué d'assistants (122 pour 382), tandis que professeurs agrégés, maîtres de conférence et ingénieurs fournissent le lot le plus gros du reste des enseignants français.

Il semble que le chemin reste long à parcourir pour la Tunisie en vue de la tunisification de ses cadres universitaires, tel qu'en témoigne le tableau ci-dessous (VII), même si la progression est très nette si on compare ces effectifs à ceux de 1970-71 (18).

Quant aux effectifs étudiants, ils atteignent 9 246 en 1972-73. Ils étaient de 10 780 en 1970-71. Là encore, nous constatons une régression dans les effectifs due sans doute aux mesures de sélection prises au niveau du cycle secondaire. Il est cependant à noter que nous ne possédons pas les chiffres

TABLEAU VII

*Enseignement supérieur.
Distribution des effectifs des étudiants en nouveaux et redoublants
par nationalité et par institution.*

Année universitaire 72-73.

Institutions	Tunisiens				Etrangers				Ensemble				
	Nouv.	Red.	N. D.	Ensemble	Nouv.	Red.	N. D.	Ensemble	Nouv.	Red.	N. D.	Ensemble	
Facultés	Lettres	1 808	977	85	2 870	79	14	11	104	1 887	991	96	2 974
	Sciences	1 321	622	39	1 982	39	23	4	66	1 360	645	43	2 048
	Droit	848	240	14	1 102	27	20	3	50	875	260	17	1 152
	Médecine	656	186	9	851	12	3	-	15	668	189	9	866
	Théologie	350	270	-	620	25	4	-	29	375	274	-	649
Instituts	I. S. G.	161	4	-	165	5	-	-	5	166	4	-	170
	I. H. E. C.	68	1	-	69	1	-	-	1	69	7	-	70
	I. de Presse	152	8	-	160	7	-	-	7	159	8	-	167
	I. N. A. T.	251	5	-	256	3	-	-	3	254	5	-	259
Ecoles	E. N. S.	457	113	2	572	-	-	-	-	457	113	2	572
	E. N. I. T.	251	25	-	276	5	-	-	5	256	25	-	281
	E. N. P. A.	672	89	16	777	-	-	-	-	672	89	16	777
	Ensemble	6 386	2 419	163	8 968	196	64	18	278	6 582	2 610	183	9 246

(18) Cf. *Chronique sociale et culturelle* (Tunisie). A.A.N. 1971, tableau p. 433.

TABLEAU VIII

Enseignement supérieur.

Distribution des effectifs du personnel enseignant par nationalité, par sexe et par degré de qualification.

Année universitaire 72-73.

Personnel Enseignant	Tunisiens	Français	Autres	Ensemble
Professeurs Directeurs	4	1	-	5
Ingénieurs Directeurs	1	-	-	1
Prof. Agrégés	12	47	2	61
Professeurs	24	26	8	58
Prof. Certifiés	16	15	-	31
Maîtres de Conférences	43	35	1	79
Maîtres Assistants	16	11	1	28
Attachés de Recherche	1	3	1	5
Ingénieurs	35	23	-	58
Prof. Licenciés	30	8	8	46
Assistants	253	122	7	382
Maîtres Auxiliaires	1	9	-	10
Chefs de Travaux	25	-	-	25
Prof. Techniques	-	1	-	1
Techniciens Supérieurs	2	6	-	8
Adj. D'Enseignement	-	1	-	1
Prof. Adjoints	4	-	1	5
Prof. Tech. Adjoints	1	2	-	3
Chargés de Cours	73	1	1	75
Instituteurs	1	-	-	1
Chargés d'Enseignement	1	-	-	1
Ensemble	543	311	30	884

concernant les étudiants tunisiens à l'étranger. Ces chiffres auraient pu être significatifs car nous assistons ces dernières années à un départ important de jeunes Tunisiens pour poursuivre leurs études à l'étranger et plus particulièrement en France. Ceci est également dû, semble-t-il, aux mesures de sélection, apparemment sévères, prises en vue du passage d'une année à l'autre. Les taux de redoublement, tels qu'ils sont présentés dans le tableau suivant peuvent en témoigner.

L'enseignement privé.

TABLEAU IX

Enseignement primaire privé.

Distribution des effectifs des élèves de l'enseignement primaire privé par année d'études, par gouvernorat.

Gouvernorat	1er Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année	6e Année	Ensemble
Tunis	1 883	1 046	851	641	746	1 291	6 458
Sfax	81	48	50	51	61	120	411
Bizerte	177	128	105	101	114	301	926
Sousse	97	77	47	34	36	34	325
Béja	126	124	76	104	72	42	544
Jendouba	-	-	-	-	25	25	50
Ensemble	2 364	1 423	1 129	931	1 054	1 813	8 714

L'enseignement privé en Tunisie reste, malgré les crises qu'il a traversées, très important ; il est notable de signaler que d'après le tableau IX le nombre d'élèves du primaire reste relativement bas par rapport au chiffre global de l'enseignement public (primaire), par contre le nombre des élèves du secondaire (de l'enseignement privé) est assez important puisqu'il est d'à peu près 5 % du chiffre global de l'enseignement public (secondaire).

Enseignement de la Mission Culturelle française.

Le tableau X donne les chiffres des effectifs de la Mission Culturelle, en établissements, en personnels et en élèves, de l'année 1959-60 (avant les événements de Bizerte à la suite desquels les relations culturelles entre la Tunisie et la France furent réajustées) jusqu'à l'année 1972-73. Ce tableau est très éloquent quant à la disparition progressive de l'enseignement de la Mission en Tunisie. Actuellement, il ne reste plus que 428 enseignants pour 3 842 élèves tunisiens, 3 413 élèves français et 680 élèves étrangers.

TABLEAU X

Enseignement secondaire de la Mission Culturelle française. Etablissements français en Tunisie (1).

Année scolaire	Etablissements		Effectifs des Personnels			Effectifs des Elèves		
	Primaire	Secondaire	Enseignants	Administratifs	de Service	Tunisiens	Français	Etrangers
1959 - 1960	70	12	1 423	177	80	14 719	17 573	2 030
1960 - 1961	70	12	1 482	191	80	15 024	15 419	1 525
1961 - 1962	32	10	928	94	80	10 100	4 663	1 110
1962 - 1963	31	10	950	87	80	9 516	4 520	1 027
1963 - 1964	31	10	963	87	80	9 503	4 550	1 174
1964 - 1965	25	10	878	91	80	7 412	4 647	776
1965 - 1966	23	7	720	51	78	5 994	4 414	738
1966 - 1967	22	7	576	38	81	4 278	3 675	813
1967 - 1968	17	6	386	37	81	4 308	3 636	849
1968 - 1969	17	6	406	37	81	4 161	3 797	995
1969 - 1970	17	6	423	39	81	3 709	3 790	929
1970 - 1971	17	6	427	39	81	3 702	3 803	789
1971 - 1972	17	6	428	39	81	3 496	4 098	774
1972 - 1973	18	6	428	39	81	3 842	3 413	680

(1) Source : Ambassade de France en Tunisie.

Ce panorama chiffré de la scolarisation en Tunisie montre que plus de 1 050 000 jeunes Tunisiens sont scolarisés sur une population totale de presque 6 000 000 habitants. Cela représente une certaine baisse par rapport aux taux des années précédentes. L'hypothèse la plus vraisemblable qui expliquerait cette baisse serait peut être que le gouvernement croyant avoir scolarisé à outrance, et par crainte de créer un chômage intellectuel dans un proche avenir essaye de freiner le mouvement, cela par une sélection à l'entrée en 1^{re} année à l'école primaire, et par la suite par une autre sélection pendant le cursus scolaire.

II. — VIE SOCIALE

Il est indéniable que l'événement le plus important dans la vie sociale en Tunisie au cours de l'année 1972, est la série de grèves qui ont été déclenchées par la base, dans plusieurs secteurs de l'industrie et des transports. Ces mouvements de grèves échappent entièrement à la direction syndicale. Cela a commencé à Sfax le 1^{er} mars (19) par une grève des transports qui a paralysé la ville pendant toute la journée. Plusieurs informations sont aussi parvenues à Tunis à propos d'autres grèves qui ont eu lieu dans des entreprises publiques et privées et chez les dockers (20).

Le 21 mars 1 200 mineurs des mines de phosphates de Redeyef, près de Gafsa dans le sud tunisien, se mettent en grève, pour demander des augmentations de salaires (21). Les ouvriers d'une mine voisine, Moularès, se solidarisent avec les mineurs de Redeyef et se mettent eux aussi, en grève.

Plus tard, du 1^{er} au 5 mai, les ouvriers de la Société Régionale de Transport de Sfax (SORETRAS), étaient en grève et occupaient les locaux de leur entreprise. La police intervint et investit les locaux occupés. Le 10 mai, 17 ouvriers grévistes sont condamnés de 1 à 2 mois de prison ferme.

Le 22 août, c'est aux cheminots de Sfax de se mettre en grève réclamant la promulgation de leur statut. Cette grève ne prit fin qu'après la promesse faite par le ministre de l'Economie nationale de promulguer prochainement leur statut.

Il est évident, comme le souligne le quotidien en langue arabe *as-Sabah*, que nous ne sommes pas du tout informés des mouvements de grève qui peuvent avoir lieu ici ou là ; seules les grèves qui ont un retentissement important sont signalées par la presse.

Quelques mesures ont été prises par le gouvernement pour améliorer autant que possible la condition des travailleurs du troisième âge. Ainsi, à l'occasion du 26^e anniversaire de l'U.G.T.T., Habib Achour annonce d'importantes mesures en faveur des travailleurs :

- les pensions de retraites des travailleurs de l'électricité, du transport et du gaz sont relevées à 18,500 D (la majoration est donc de 20 %) ;
- les allocations familiales qui n'étaient accordées qu'aux travailleurs ayant 25 ans de service effectif sont désormais accordées sans limitation de période de service.

Quand l'année 1972 se termine, un souci nouveau vient troubler encore une fois la vie sociale de la Tunisie ; la circulaire Fontanet, en France, a jeté brusquement une bonne partie de la main-d'œuvre immigrée dans le désarroi ; les réactions à cette circulaire, animées le plus souvent par des travailleurs tunisiens, seront étudiées dans le prochain *Annuaire*.

(19) *As-Sabah*, 2 mars 1972.

(20) *Idem*.

(21) *As-Sabah*, 21 mars 1972.

III. — VIE CULTURELLE

Il semble qu'au cours de l'année 1972, le débat commencé, il y a quelques années, sur « *al-'asâla* » (la spécificité) et « *at-tajdid* » (le renouvellement, le modernisme) soit un peu calmé (22) ; il semble que maintenant les adversaires attendent les décisions que le gouvernement doit prendre. Ces décisions sont par exemple dans le projet du schéma directeur de la réforme de l'université que le gouvernement doit présenter à l'Assemblée Nationale au mois de juin (23). En tout cas le débat n'est plus aussi animé qu'il l'était en 1971.

Par contre, l'année 1972 connut un renforcement de la coopération culturelle, soit avec la France, soit avec les pays du Maghreb, l'Algérie et le Maroc.

La coopération avec la France s'est illustrée par la visite de Jacques Duhamel du 11 au 15 octobre 1972. Plusieurs réunions de la grande commission mixte ont été organisées et à l'issue de la visite du ministre français des affaires culturelles, il a été décidé que la coopération avec la France allait être renforcée. La Tunisie consacre 100 millions de francs pour la coopération culturelle (24), la France accepte d'y participer pour 30 millions de francs. Cette coopération est renforcée surtout dans les domaines de l'Archéologie (la France veut participer par l'intermédiaire de l'UNESCO à la vaste campagne de sauvegarde de Carthage et de la Médina de Tunis).

Ce renforcement s'effectuera aussi dans le domaine de l'animation culturelle, dans celui du cinéma, du théâtre et de la musique ; enfin il a été décidé d'augmenter le rythme des expositions.

Il faut dire que la cause de la relance de la coopération avec la France est certainement la visite officielle qu'a effectué le président Bourguiba en France au mois de juin.

Quant à la coopération culturelle inter-maghrébine, elle s'affirma de nouveau le 8 août, lors d'une réunion à Tunis des ministres maghrébins de la Culture. Au cours de cette réunion consacrée essentiellement à l'examen des moyens propres à développer et promouvoir la coopération culturelle inter-maghrébine et à coordonner les efforts des ministres tunisien, algérien et marocain de la Culture, MM. Chedli Klibi (pour la Tunisie), Ahmed Taleb-Ibrahimi (pour l'Algérie) et El Fihri (pour le Maroc) ont décidé de procéder à la mise en valeur du patrimoine maghrébin et d'organiser des réunions pour célébrer les anniversaires des plus éminents « artisans » de la civilisation maghrébine. Ils ont en outre étudié la possibilité de créer un diplôme d'agrégation au niveau des trois pays du Maghreb.

T. MONASTIRI.

(22) *Idem.*

(23) Cf. Bibliographie arabe, A.A.N., XI, 1972.

(24) Voir *supra*, ENSEIGNEMENT.

(25) *Le Monde*, 17 octobre 1972.